



Organisme de formation professionnelle en aérogaphie.

## RBT Création

186, parc d'Activités de la  
Baumondière

44240 Sucé sur Erdre  
Tel : 02 51 12 98 61

## CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

### PUBLIC VISE

- Particuliers en financement personnel
- Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE
- Jeunes en fin de cycle scolaire ou universitaire
- Salariés d'entreprise ou d'administration en formation continue dans le cadre du plan de formation, du DIF ou du CIF
- Indépendants
- Travailleurs handicapés (Cotorep)
- Intermittents du spectacle
- Militaires en fin de carrière ou de contrat

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé de 18 ans (ou en cours de formation)
- Etre motivé, organisé, rigoureux, minutieux, patient
- Avoir de bonnes aptitudes manuelles et une bonne vue
- Certains stages sont à la portée de toute personne motivée, d'autres demandent un bon niveau en dessin
- Entretien individuel avec présentation de dessins pour les formations de 3 et 6 mois
- Lettre de motivation pour le stage de 6 semaines
- Les stages d'initiation sont accessibles à toute personne motivée
- Les stages de perfectionnement et projet de décor sur carrosserie sont destinés aux initiés

### MODALITES D'INSCRIPTION

- **Formations de 6 mois ou 3 mois**

La demande d'inscription est confirmée après un entretien (sur rendez vous) pour contrôler le niveau en dessin, la motivation et le réalisme du projet du candidat.

Apporter le jour de l'entretien des oeuvres personnelles, un CV et une lettre de motivation.

- **Formation de 6 semaines**

Prendre rendez-vous pour un entretien ou nous envoyer par courriel ou par courrier un CV et une lettre de motivation.

- **Stages d'initiation et de perfectionnement d'une semaine**

#### **Inscription individuelle :**

Nous renvoyer le bulletin d'inscription (à télécharger sur le site Internet), en reportant les dates convenues par téléphone avec le centre de formation, accompagné d'un chèque d'acompte de 30% ou de l'accord de financement de votre entreprise ou d'un organisme.

Ces stages peuvent être réalisés dans le cadre du DIF.

#### **Inscription de groupe (jusqu'à 10 personnes) :**

Possible uniquement à certaines dates : nous contacter

## FINANCEMENT

### Vous financez votre formation :

#### **Pas de frais d'inscription**

Un contrat de formation professionnelle (Article L920-13 du Code du Travail) est établi entre l'organisme de formation représenté par Nadine ROBERT et vous-même.  
30% du montant de l'action de formation à l'inscription (après un délai de rétractation de 10 jours) et solde mensualisé pendant la durée de la formation.  
Pour les stages d'une semaine le solde est dû le premier jour du stage.

**Jeunes en fin de cycle scolaire ou universitaire :** Vous pouvez bénéficier d'un prêt étudiant : s'adresser auprès de votre banque.

### Vous faites une demande d'aide financière auprès d'un organisme (prévoir un délai de 2 à 3 mois) :

Nous vous remettons un devis détaillé avec les méthodes pédagogiques et le programme détaillé de l'action de formation afin que vous puissiez présenter votre projet à un organisme.

**Frais d'inscription : 60.00 €** (exceptés les stages d'une semaine)

Démarches à accomplir en fonction de votre statut :

- **Demandeur d'emploi :** vous devez vous adresser auprès de la Mission locale (pour les jeunes de 16 à 25 ans) ou consulter un conseiller pôle emploi afin de lui présenter votre projet.  
Les demandeurs d'emploi d'outre mer doivent s'adresser auprès de l'ANT.
- **Salarié d'entreprise ou d'administration (CDD ou CDI) :** Vous pouvez suivre une formation courte dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) ou une formation longue dans le cadre du CIF (congé individuel de formation), vous devez vous adresser à votre employeur et respecter la procédure de demande d'autorisation d'absence.
- **Militaire de carrière ou sous contrat :** Vous devez vous adresser au bureau des ressources humaines de votre unité.
- **Travailleur indépendant, commerçant, membre des professions libérales :** Vous devez vous adresser à l'URSSAF pour connaître votre organisme collecteur.
- **Intermittent du spectacle :** Vous devez vous adresser à l'AFDAS
- **Artiste Peintre :** Il n'existe pas encore de fonds de formation mais la Maison des Artistes met tout en œuvre pour créer un véritable droit à la formation professionnelle continue pour les artistes.

Si la prise en charge des frais de formation est accordée, une convention de formation est établie entre le centre de formation, représenté par Nadine ROBERT, et l'organisme financeur (Entreprise, Conseil Général, Conseil Régional, ANT, Assédic, Direction de la fonction militaire, FONGECIF, FAFTT, AFDAS, AGECEF, etc.)

Pour toutes questions relatives à l'inscription, des renseignements individualisés sur le financement, la protection sociale ou la rémunération éventuelle pendant la durée de la formation, **contacter Nadine ROBERT au 02-51-12-98-61**

**Une fois inscrit dans notre établissement vous avez le statut de stagiaire de la formation professionnelle.**